79e ANNEE. — N° 135. MERCREDI 22 NOVEMBRE 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

Jusqu'ici Hitler semble surtout pressé d'attendre !... Mais sa radio, elle, ne chôme pas. Comme une mécanique montée une fois pour toutes, elle remâche automatiquement les mêmes thèmes ressassés. Cent et mille fois répétés, des mensonges ne deviennent pas une vérité !

Les offensives de paix réussissent mal à Hitler et il ne paraît pas très pressé d'entreprendre cette fameuse offensive de guerre toujours annoncée et toujours renvoyée. Jusqu'ici, Hitler semble surtout pressé d'attendre !

Mais sa radio, elle, ne chôme pas. Comme une mécanique montée une fois pour toutes, elle remâche automatiquement ses thèmes ressassés. Cent et mille fois répétés, des mensonges ne deviennent pas une vérité. Cela ne dispense pas d'y répondre.

⁂

Entre autres thèmes, tout récemment repris, il en est un qui consiste à présenter « la guerre de Chamberlain comme celle du capital contre le travail ».

Ainsi voilà l'hitlérisme transformé en champion du prolétariat universel et en défenseur des libertés ouvrières.

A cette effronterie impudente, il pourrait suffire d'opposer, non pas des mots, mais des faits. Des faits qui sont connus de tous dans le monde du travail.

Aussitôt maître du pouvoir, les premiers actes de l'hitlérisme furent :

de détruire les syndicats ouvriers, de s'emparer de leurs caisses bien fournies en Allemagne, de leurs immeubles et de leurs biens ;

d'envoyer les chefs syndicalistes dans des camps de concentration ;

de créer pour les militants ces affreux camps de travail où ces malheureux étaient soumis à un régime de condamnés de droit commun.

En fait, comme le remarque un de nos confrères, « cette collusion germano-russe a eu pour effet de « mettre en commun les deux grands « mouvements antihumains, par conséquent anti-ouvriers du monde. Et « Hitler n'a fait que suivre la méthode de Staline qui consiste à « choisir, parmi les ouvriers eux-mêmes, les instruments de l'asservissement de la classe ouvrière. »

⁂

Voilà comme l'hitlérisme a travaillé pour l'affranchissement des ouvriers qui, en Allemagne, ont vu leur situation matérielle devenir de plus en plus pénible sous la terrible et humiliante discipline hitlérienne et du fait de la préparation intensive de la guerre. Et dont les salaires viennent d'être encore une fois diminués, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Les conséquences de cet état de choses se sont d'ailleurs étendues au-delà des limites du Reich puisque les ouvriers des autres pays ont été obligés de travailler davantage et de consentir des sacrifices pour se défendre contre la menaçante domination allemande.

Pour ce qui est de la Russie soviétique, c'est un comble, vraiment, de la voir prendre cette attitude. *Il n'y a pas de pays au monde où le sort de l'ouvrier soit plus misérable.*

D'abord, le syndicalisme y est interdit et toute coalition ouvrière y est proscrite sous les peines les plus sévères. Non seulement le travailleur y est asservi, mais il est astreint à des conditions de travail extrêmement dures. Quant à la liberté d'opinion, si chère aux ouvriers français et anglais, elle consiste dans l'obligation d'approuver tout ce que fait l'Etat, cet Etat soviétique qui a réalisé le despotisme le plus étouffant qu'on ait encore connu !

⁂

Les organisations syndicales démocratiques de la France et de l'Angleterre l'ont d'ailleurs si bien compris qu'elles ont décidé d'unir leurs forces pour se défendre contre ce péril. Au cours de la dernière réunion de la Fédération syndicale internationale, la résolution suivante a été votée qui étend aux ouvriers le principe de la collaboration franco-anglaise.

« *Au cours de cet échange de vues,* « *les délégués français et britanniques* « *ont souligné la nécessité d'établir* « *une collaboration étroite et constante entre les organisations de* « *Grande-Bretagne et de France pour* « *résoudre, dans le cadre de la F.S.I.,* « *les nombreux problèmes qui se posent dans ces deux pays en guerre.*

« *Des propositions vont êtres faites* « *aux organismes compétents de ces* « *deux Centrales nationales en vue de* « *donner, aussi rapidement que possible, une solution pratique à ce* « *vœu qui a été approuvé constamment par le bureau de la F.S.I.* »

Ainsi, les syndicats ouvriers de France et d'Angleterre se mettent en garde contre l'invasion redoutée de l'hitlérisme soviétique, ou — car l'on ne sait vraiment comment dire — du bolchevisme hitlérien. Ils ont compris que la cause qu'ils défendent, celle de la dignité humaine, est solidaire de celle que défendent les deux peuples unis pour sauver leur liberté.

⁂

Ceci dit, faisons remarquer cette étrange coïncidence. La propagande communiste en France et la propagande allemande ont repris ensemble et conjointement le même thème. L'une et l'autre, comme à un signal, ont de nouveau relancé le même slogan : à savoir que le Reich fait contre nous une guerre anticapitaliste.

Mais il n'y avait pas besoin de cette preuve nouvelle pour être sûr que le communisme en France est le meilleur allié d'Hitler.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Deux fois plus d'avions que l'Allemagne

M. Burgin, Ministre du Ravitaillement britannique, vient de faire à la radio, en allemand, une allocution destinée à l'Allemagne. C'est la première fois qu'un ministre de la Grande-Bretagne s'adresse directement au peuple allemand.

Après avoir précisé qu'il connaissait intimement l'Allemagne et son peuple, M. Burgin avertit ses auditeurs qu'il voulait leur parler d'un sujet de la plus haute importance : la levée par les Etats-Unis de l'embargo sur les armes.

Avec l'aide de l'Amérique, dit-il, la Grande-Bretagne et la France produiront bientôt deux fois plus d'avions que l'Allemagne.

« La levée de l'embargo aura un effet incalculable sur le déroulement de la guerre » poursuivit le ministre. « L'Amérique possède une puissance économique et industrielle presque illimitée. Songez, par exemple, qu'elle produit chaque année autant d'acier que l'Europe entière et trois fois plus que l'Allemagne. La quantité de pétrole qu'elle tire de son propre sol équivaut à plus des deux tiers de la production mondiale. Personne n'ignore l'importance de l'acier et du pétrole dans la guerre moderne. Et cette production peut être accrue dans des proportions énormes. En ce qui concerne les automobiles et les avions, la capacité de l'Amérique est presque illimitée. Les ordres déjà passés par la Grande-Bretagne et la France, pour les avions seulement, atteignent plusieurs millions de livres.

« La Grande-Bretagne elle-même a d'immenses ressources et celles de l'empire britannique sont plus grandes encore. La France a d'immenses ressources et celles de l'Empire français sont plus grandes encore. A présent, par l'effet de la décision américaine, non seulement la Grande-Bretagne et la France sont assurées de toutes les ressources de leur sol et de leurs colonies, mais elles ont au surplus à leur entière disposition les inépuisables ressources des Etats-Unis. Vous rendez-vous compte de ce que cela signifie? Cela signifie que les Alliés disposent de ressources sans limites. L'Allemagne, elle, verra bientôt la limite des siennes. »

Informations

La terreur en Bohême-Moravie

Les événements de Prague ont provoqué une grande émotion en Hollande, où la cruauté de la répression allemande est soulignée dans tous les journaux. La presse signale tout particulièrement la proclamation de l'état de siège à Prague et dans les environs et met l'accent sur les difficultés que les Allemands vont avoir à résoudre dans le protectorat.

Le correspondant à Berlin de l' « Algemeen Handelsblad » confirme qu'il y eut bien un total de cinquante mille arrestations parmi lesquelles celle du général Nejtek. Il confirme aussi le transport au camp de concentration de Buchenwald, près de Weimar, de tous les étudiants arrêtés.

Pourparlers germano-russes

Pour la troisième fois, l'ambassadeur de Russie à Berlin s'est rendu, samedi, à la Wilhelmstrasse, où il s'est longuement entretenu avec M. von Ribbentrop.

La Russie s'efforcerait d'obtenir de nouvelles concessions quant à une éventuelle poussée soviétique dans le Sud-Est européen et les Balkans. Mais les dirigeants nazis, qui n'ont pas oublié la façon dont ils furent écartés de la Baltique, marchandent à leur tour.

On a décidé que le docteur Funck se rendrait à Moscou dans le courant de décembre.

La mobilisation en Suisse

Un décret publié samedi soir stipule le maintien d'une armée mobilisée de 1.500.000 hommes, les classes appelées en août pour une période d'entraînement ne seront pas libérées. Les soldats de l'armée active seront maintenus pour un temps indéterminé.

Cette décision doit être mise en relation avec le nouvel avertissement donné samedi soir à la radio italienne que l'Italie ne permettra pas l'irruption du bolchevisme dans les Balkans.

Le budget de 1940

C'est mercredi que commencera devant la Commission des finances de la Chambre l'examen du projet de budget de 1940 qui s'établit ainsi : évaluation des crédits : 79 milliards 031 millions 83.112 fr. ; crédits demandés : 78 milliards 995 millions 35.783 fr. Excédent de recettes : 36 millions 47.329 fr.

Conférence économique à Berlin

Des informations, anglaise et suisse, avaient annoncé la réunion à Berlin, à la fin du mois de novembre, d'une sorte de conférence économique, à laquelle auraient participé les représentants de l'activité économique de tous les Etats du Sud-Est européen. La Bulgarie et la Hongrie auraient, disait-on, accepté l'invitation. En réalité, ces puissances ont déjà fait savoir qu'elles n'avaient pas même été pressenties en vue d'une pareille conférence.

Il n'en demeure pas moins que le Reich fait actuellement tout son possible pour obtenir des Etats de l'Europe continentale une partie au moins du ravitaillement que le blocus franco-britannique l'empêche de se procurer par mer.

Les troupes soviétiques en Lituanie

Le D.N.B. mande de Moscou que l'agence Tass annonce de Kaunas que l'entrée des troupes soviétiques en Lituanie est déjà terminée. Cette entrée s'est accomplie strictement d'après le plan des autorités civiles et militaires lituaniennes.

Protestation de la Belgique

A la suite des survols d'avions de belligérants, qui ont été constatés ces jours derniers en plusieurs points du territoire belge, le gouvernement a chargé, à nouveau, ses représentants diplomatiques de faire une démarche énergique de protestation auprès des gouvernements intéressés.

Au cours des derniers jours, on le sait, plusieurs avions allemands ont été repérés au-dessus du territoire belge.

Hitler voulait envahir la Belgique et la Hollande

Les Pays-Bas furent sauvés à la onzième heure d'une attaque allemande grâce uniquement à une déclaration belge remise à l'Allemagne et lui signifiant qu'une invasion nazie de la Hollande déclencherait automatiquement l'intervention de la Belgique, de la France et naturellement de la Grande-Bretagne en faveur des Pays-Bas.

Cette information, transmise à Hitler au dernier moment, contraignit le Führer à ajourner l'attaque qu'il avait préméditée.

Mission économique turque

Une mission économique turque quittera lundi prochain Ankara à destination de Londres. La délégation arrivera vendredi prochain à Paris, où elle s'arrêtera deux jours.

On annonce, d'autre part, à Ankara, que le gouvernement français a accordé un permis d'importation de légumes secs en provenance de Turquie, d'une valeur de quatre millions de francs.

La guerre navale

Le paquebot néerlandais, « Simon-Bolivar », jaugeant 8.309 tonnes, a heurté une mine au large de la côte anglaise.

L'Amirauté annonce que la mine, qui a amené la perte de ce navire, a été posée sans notification, sur une route suivie habituellement par des navires marchands, aussi bien britanniques que neutres.

Le navire hollandais, « Simon-Bolivar », avait quitté Ymuiden vendredi à destination de Curaçao et Surinan. Sur les 265 passagers et 135 membres de l'équipage, qui se trouvaient à bord, 310 personnes ont pu être sauvées ; le nombre des disparus se monte à 90.

On annonce, également, que deux autres navires ont été endommagés près de l'endroit où le « Simon-Bolivar » a coulé.

D'autre part, le cargo allemand « Gloria » a été saisi et amené dans un port écossais. Sa cargaison de 5.000 tonnes comportait, notamment, du blé.

Communiqué officiel

N° 154. — Journée calme. Actions locales d'artillerie.

Pendant les quatre dernières semaines de guerre, le tonnage des bâtiments de commerce allemands capturés à la mer par nos patrouilles a surpassé de plusieurs milliers de tonnes le tonnage des bâtiments de commerce français perdus du fait de l'ennemi.

N° 155. — Rien d'important à signaler au cours de la nuit.

EN PEU DE MOTS...

— Cinquante réfugiés espagnols ont été intoxiqués à Belle-Ile-en-Mer par des champignons vénéneux. Deux d'entre eux ont succombé.

— Les jeunes filles turques feront désormais une heure d'instruction militaire par semaine.

— En Suisse, dans le Haut-Valais, des torrents grossis ont provoqué une catastrophe. Le village de Saxey a disparu, en partie, sous un amas de pierres et de boue de 15 mètres de profondeur. 20 granges et maisons ont été réduites en miettes par les blocs de rochers.

— On annonce la mort du romancier Maurice Renard, décédé le 18 novembre dans une clinique de Rochefort. Maurice Renard, officier de la Légion d'honneur, ancien vice-président de la Société des Gens de Lettres de France, président honoraire des Romanciers français, s'était fait connaître par des œuvres d'imagination et d'aventures.

— Le tribunal de la Seine a ordonné la dissolution et la liquidation de biens de 150 associations, patronages, syndicats, universités ouvrières, tous organismes dépendant du parti communiste également dissous.

— On a célébré le mariage, à Sartrouville, d'un centenaire, M. Albert Pinson, avec sa gouvernante, âgée de 75 ans.

— Une forte secousse sismique a été ressentie à Aaran, dans le canton d'Argovie, en Suisse. Plusieurs maisons ont été ébranlées et les mobiliers renversés.

NOS ÉCHOS

Chasse fermée.

Ce vieux chasseur se plaignait sans vergogne que le gouvernement ne lui permît pas, cette année, de se livrer à son sport favori :

— A cette époque-ci, disait-il à des amis, depuis trente ans je chasse le lièvre !

— Le même ! fit innocemment quelqu'un.

Evacuation.

C'est un mot de Sacha Guitry qui date de l'autre guerre, mais qui nous fut conté le soir de la première de « Florence » à la Madeleine, hier soir. Comme la grosse Bertha commençait à bombarder Paris, quelqu'un demanda à Sacha s'il allait quitter Paris :

— Oui, fit-il. Simple question de prudence.

Un petit temps. Puis :

— La Prudence, fit encore Sacha, c'est la Peur sur la pointe des pieds.

Propagande.

Un journaliste disait l'autre jour à M. Jean Giraudoux :

— La propagande, c'est le contraire de l'artillerie : moins elle est lourde, et plus elle porte loin !

Souhaits exagérés.

Popaul va souhaiter la fête à sa grand'mère :

— Grand'mère, lui dit-il, je souhaite que vous viviez le restant de vos jours.

— Oh ! mon pauvre Popaul, je n'irai jamais jusque-là !

Chez le docteur.

— Vraiment, docteur, la folie n'est pas un cas de divorce ?

— Hé non, cher monsieur, c'est même un cas de mariage.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LA VENTE DES VINS A FAIBLE DEGRÉ

Nous avons déjà dit ici l'anxiété des viticulteurs qui cette année ont les caves encombrées de vins de 6 à 7° non admis à la vente, par suite de cette disposition administrative qui interdit la vente des vins titrant moins de 8°5.

Nous avons déclaré même qu'il n'était pas souhaitable que les vins à faible degré soient admis dans le commerce, ce qui paralyserait l'écoulement à un prix rémunérateur des vins normaux.

Toutefois, nous émettions le vœu que les petits vins qui seront envoyés à la distillerie soient payés 12 fr. le degré. Eh bien, nous avons une bonne nouvelle à annoncer à nos compatriotes à ce sujet :

M. Barthes, président de la Commission des boissons à la Chambre, a reçu M. Bernard, président de la confédération des viticulteurs du Sud-Ouest, venu l'entretenir de la situation des vins non logés et de la distillation.

M. Bernard a protesté auprès de M. Barthes au sujet des achats de vins pour la distillerie à des prix de 6 à 7 fr. le degré, indiquant que cette spéculation avait soulevé les protestations légitimes de tous les vignerons.

M. Barthes lui a indiqué qu'à la suite des décisions prises et de nouvelles mesures concernant les transferts, ces prix ne peuvent être considérés comme normaux.

M. Bernard a d'ailleurs pris un accord avec les distilleries d'Aquitaine, à Marmande, qui, à la suite des décisions de la commission de coordination, ont décidé de porter les prix d'achats effectués ces temps derniers de 10 à 11 fr. le degré, frais de transport et autres frais à la charge du distillateur, avec indication que le prix de 12 fr. le degré pourrait être rapidement atteint. Il s'agit de vins légalement impropres à la consommation.

M. Barthes a donné à M. Bernard l'assurance que des mesures allaient être prises pour faciliter les transports des vins aux distilleries qui paient le prix normal. Il a accompagné M. Bernard au ministère de l'agriculture, où M. Pilleux, directeur du cabinet, l'a assuré de la sollicitude du ministre et lui a également annoncé que le texte réglementaire pour mettre fin à des achats à des prix trop bas était à la signature et permettrait de défendre utilement les intérêts des vignerons.

Il se confirme que le marché de l'alcool a pris ces jours derniers une grande activité et que les prix de l'alcool de transfert sont en hausse notable qui permettra de payer les vins impropres à la consommation à un prix satisfaisant pour les producteurs.

Une enquête va d'ailleurs être ouverte sur certains achats à des prix scandaleusement bas qui ont permis de vendre l'alcool produit avec un bénéfice spéculatif.

Voilà la bonne nouvelle qui nous vient de la Fédération des viticulteurs du Sud-Ouest, dont une ramification existe dans notre vallée du Lot. Une telle action est absolument en concordance avec les intérêts des vignerons que nous soutenons ici. — Ernest LAFON.

Exequatur

L'exequatur a été délivré à M. Mohamed Aly Sadek Bey, consul général d'Egypte à Marseille, avec juridiction sur le département du Lot.

Loterie Nationale

Le tirage de la Loterie nationale, 17e tranche, aura lieu le vendredi 8 décembre.

Déclaration des vins

Les propriétaires viticulteurs sont informés que la date du 15 novembre, expirant pour la déclaration des vins, a été prolongée de 10 jours, c'est-à-dire jusqu'au 25 novembre, en raison du retard qu'il y a eu pour faire les vendanges.

Passé ce délai, il ne sera plus reçu aucune déclaration.

Service de santé

De l' « Officiel ». — Les médecins sous-lieutenants de réserve de la 17e région dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant : MM. Boye, Levrat, Berranger, Fraiberg, Alie, Bazex, Pic, Trémoulet.

Recensement de la classe 1940

Les jeunes gens nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1920, quel que soit le lieu de leur naissance, doivent se présenter d'urgence à la mairie de leur résidence actuelle, en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement, munis de toutes pièces en leur possession susceptibles d'établir leur identité et leur domicile.

ASSURANCES SOCIALES

Le service régional des Assurances sociales de Toulouse a commencé l'envoi aux assurés sociaux du commerce et de l'industrie des départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne des carnets de 4 feuillets nécessaires pour l'acquittement des cotisations d'assurances sociales de l'année 1940. Cet envoi, qui comprend les documents destinés aux assurés nés en 1880, 1881, 1882, etc... sera poursuivi sans interruption au cours des prochains mois dans l'ordre d'âge décroissant.

Les assurés sociaux sont priés de remettre leur carnet à leur employeur dès sa réception. De leur côté, les employeurs sont instamment priés d'inviter leurs employés et ouvriers à leur confier, sans retard, leurs nouveaux feuillets. Dans beaucoup d'établissements des avis dans ce sens sont affichés dans les bureaux ou ateliers ; dans d'autres, des boîtes spéciales ont été installées pour recevoir les documents de cotisations. L'adoption de semblables précautions qui est, dans les circonstances actuelles, tout particulièrement recommandée permet — l'expérience le prouve — d'éviter de nombreuses pertes et un second renouvellement occasionnant, tant en main-d'œuvre qu'en imprimés, des dépenses assez élevées.

PLUS DE REQUISITION DES BŒUFS DE TRAVAIL

Nous donnons ci-dessous copie d'une lettre adressée par M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, à M. René Besse, Ministre des Anciens Combattants, Député du Lot.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Vous avez bien voulu m'informer que plusieurs Maires de votre arrondissement ont eu connaissance d'un communiqué indiquant que les bœufs de travail ne doivent pas être réquisitionnés.

« J'ai l'honneur de vous confirmer l'exactitude de cette information.

« Une instruction du 1er octobre 1939, dont les Intendants militaires ont eu connaissance, attire l'attention des Commissions de réception sur l'intérêt qui s'attache au maintien, dans les fermes, de certaines catégories d'animaux parmi lesquelles sont mentionnés: les vaches laitières en lactation, les vaches d'élevage en gestation ou allaitant leur veau, les bœufs et vaches dressés pour le travail.

« Ces dispositions sont de nature à donner tout apaisement aux cultivateurs du Lot, et, notamment à ceux qui possèdent une unique paire de bœufs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. — Signé : QUEUILLE. »

Cour d'Assises du Lot

La session des assises du quatrième trimestre 1939 s'ouvrira à Cahors, le 18 décembre, sous la présidence de M. Méric, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Mais, jusqu'à ce jour, aucune affaire n'est inscrite au rôle de la session.

Voici la liste des jurés :

MM. Fau Jean-Baptiste, cultivateur à Lugagnac ; Labruyère Lodois, agriculteur à Vire ; Dournes Raymond, cultivateur à Cuzac ; Leydet René, cultivateur à Aynac ; Carmeille Calixte, agriculteur à Montcabrier ; Valmary Jean-Raymond, notaire à Castelnau-Montratier ; Rossignol Paul, industriel à Gramat ; Cassan Joachim, propriétaire à Sonac ; Desprats Marie-Jean, négociant à Cahors ; Caminel Auguste, propriétaire à Belfort-du-Quercy ; Fau Jacques, cultivateur à Boussac ; Artoux Roger, cultivateur à Beauregard ; Auzols Raoul, négociant à Saint-Céré ; Arnaudet Camille, agriculteur à Vire ; Goudou Pierre, agent des Ponts et Chaussées à Saint-Germain ; Laroche Henri, maire de Sérignac ; Serres Jean, propriétaire à Espédaillac ; Allard Emile, imprimeur à Gourdon ; Couzy Raymond, hôtelier à Lherm ; Lavignes Alfred, propriétaire à Cazals ; Delsahut Léon, propriétaire à Thémines ; Lavayssière Jean-Baptiste, retraité à Martel ; Arteil Jean-Baptiste, propriétaire à Loupiac ; Pons Louis, cultivateur à Larnagol ; Pechmagré Paul, cultivateur à Dégagnac ; Dewvanieux Jules, retraité à Cahors ; Durand Georges, notaire à Labastide-Murat ; Vinel Gaston, propriétaire à Anglars-Juillac ; Simon Arsène, négociant à Salviac ; Delguel François, liquoriste à Cahors ; Pons Jean, distillateur à Figeac ; Mespoulié Fernand, forgeron à Estal ; Bergougnoux Julien-Antoine, cultivateur à Rignac ; Lamothe Louis, restaurateur à Rocamadour ; Alquié Louis, maire à Calès ; Fabre Benjamin, meunier à Labathude ; Lavernhe Adrien, agriculteur à Sabadel-Latronquière ; Pernezel Louis-Joseph, maire de Sauliac-sur-Célé ; Restes Marcel, propriétaire à Cambayrac ; Mazergues Edouard, maire de Frontenac ; Sirieys Roger, propriétaire à Cornac ; Lafon Paul, limonadier à Aynac ; Vigne Pierre, charpentier à Cadagnac ; Amadieu, Benjamin, cultivateur à Théminettes ; Daynac Marcelin, cultivateur à Béduer ; Breil Théodore, agent d'assurances à Vayrac.

Jurés supplémentaires :

MM. Lascombes Georges, mécanicien ; Orliac Paul pharmacien ; Bousquet Adrien, employé à l'Hôtel des finances ; Laparra Pierre, employé de préfecture ; Conduché Roger, négociant ; Bédué André, négociant, et Maratuech Robert, négociant, tous de Cahors.

Croix-Rouge française

Le Docteur Fourgous a l'honneur d'informer les Elèves Infirmières que le cours qui devait avoir lieu le mardi 21 novembre est reporté au vendredi 24 novembre à 20 h. 30.

Trains de voyageurs

A dater du 1er décembre, les voyageurs de ou pour Cahors, en provenance ou à destination de Montauban et Toulouse, auront accès dans les express dans les deux sens.

CAHORS

SERVICE MÉDICAL A CAHORS

Mercredi 22 novembre :
Dr Dournes, Hôpital mixte, 12, rue V.-Hugo.
Jeudi 23 novembre :
Dr Duclos, Hôpital Bessières.
Vendredi 24 novembre :
Dr Dupré, Hôpital mixte, 42, rue Victor-Hugo.
Samedi 25 novembre :
Dr Durrieux, Hôpital Bessières, Cours Fénelon.
Dimanche 26 novembre :
Dr Gaulène, Hôpital Bessières.
Lundi 27 novembre :
Dr Gouges-Boutal, Hôpital mixte.
Mardi 28 novembre :
Dr Méric de Bellefond, Lycée de Garçons.
Mercredi 29 novembre :
Dr Morel, Hôpital Bessières, 8, avenue du Nord.
Jeudi 30 novembre :
Dr Rougier, Hôpital mixte, rue du Président-Wilson.
Vendredi 1er décembre :
Dr Tourneux, Grand Séminaire, Cabessut.
Samedi 2 décembre :
Dr Tricoire, Hôpital Bessières.
Dimanche 3 décembre :
Dr Vidal, Hôpital Bessières.
Lundi 4 décembre :
Dr Assailly, Grand Séminaire.
Mardi 5 décembre :
Dr Billard, Grand Séminaire, 85, bd Gambetta.

Succès universitaire

M. Contie, diplômé d'hydrologie et aussi de l'Institut d'hygiène, vient de passer brillamment sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Toulouse. Il a reçu les félicitations du jury et sa thèse a été admise à l'échange avec les pays étrangers.

Nous félicitons de ce beau succès le jeune lauréat qui a fait toutes ses études secondaires au lycée Gambetta.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Krzysko (Bronislaw), ouvrier agricole, né le 4 mai 1902, à Ruda-Sielecka (Pologne), ayant 3 enfants mineurs : Bronislaw, né le 11 mars 1931, au Havre ; Roman-Stanislas, né le 6 avril 1933 au Havre ; Emile, né le 7 avril 1936, à Cahors ; et Kedzia (Elisabeth), sa femme, née le 4 octobre 1902 à Ruda-Sielecka (Pologne), demeurant à Cahors.

Figaroli (Giovanni-Ugo), monteur électricien, né le 5 août 1897, à Massa-Carrara (Italie), demeurant à Cahors.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Abandon de famille. — Le nommé Louis Brustier, manœuvre à Montcuq, est poursuivi pour abandon de famille. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Homicide involontaire. — La jeune Adrienne M..., de Marminiac, est inculpée d'homicide involontaire. Au mois de juin dernier, le cadavre décapité d'un nouveau-né fut découvert sur la route, à 3 kilomètres de Marminiac. Il fut établi que la mère était la jeune Adrienne M... qui avait laissé mourir son enfant faute de soins et l'avait abandonné sur la route.

Elle est condamnée à 6 mois de prison avec sursis.

Abus de confiance. — Le tribunal prononce son jugement dans l'affaire de la nommée Marcelle Conduché, épouse Fontanet, tenancière de l'agence postale de Lamagdeleine, qui est inculpée d'abus de confiance. Elle s'était appropriée un mandat-poste d'une certaine importance appartenant à un habitant de la commune.

La femme Fontanet est condamnée à 5 mois de prison avec sursis.

La bande des apprentis. — Plusieurs jeunes gens, âgés de 13 à 18 ans, comparaissent devant le tribunal pour répondre de nombreux méfaits qu'ils ont commis : vols, recels, bris de clôture, vols de bicyclettes, attentats à la pudeur et dégradations à des monuments destinés à l'utilité publique.

Tous les inculpés avouent. MM. Lacaze, Gisbert et Tassart présentent la défense des accusés. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Union des Sociétés Postales de Mutualité du Lot

En raison des événements actuels, le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le 19 novembre 1939 est reporté à une date ultérieure.

Le cheval fait un écart

M. Barthélémy Bley, propriétaire à Villesèque, se trouvait à côté d'un cheval, lorsque celui-ci fit un écart et le projeta contre un mur. M. Bley a reçu plusieurs contusions et a une côte fracturée.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée,

Une amusante comédie pleine d'entrain

SACRÉ LÉONCE

avec Armand Bernard, Pauley, Christiane Delyne.

Actualités parlantes avec les derniers faits et nombreux reportages. En complément, un magazine, un documentaire et un dessin animé en couleurs.

DÉFENSE PASSIVE

Un récent arrêté de M. le Préfet règlemente comme suit l'éclairage privé dans le département du Lot :

Art. 3. — *Eclairage privé :* L'éclairage privé doit toujours rester invisible de l'extérieur d'une manière absolue. En particulier toutes les lucarnes et fenêtres donnant directement sur les toits, cours, jardins et puits de jour, seront soigneusement obturés.

L'éclairage des magasins, cafés, restaurants pourra revenir à son intensité normale, mais des précautions devront être prises pour supprimer les rayons directs au-dessus de l'horizontale ; pour obtenir ce résultat, toutes les sources de lumières devront être munies d'abat-jour renvoyant le faisceau lumineux vers le bas et il ne devra exister aucun reflet formant une plage visible d'en haut.

L'éclairage des magasins devra être éteint à 20 heures. L'éclairage des cafés, restaurants, pourra être maintenu jusqu'à la fermeture de ces établissements.

Les lampes devront en outre être voilées du côté de la rue par un écran opaque et suffisamment grand pour empêcher un rayonnement trop intense.

Enfin l'éclairage ainsi toléré devra pouvoir être rendu invisible ou supprimé en quatre minutes.

Art. 4. — En cas de danger aérien, dès réception de l'ordre d'extinction des lumières ou de l'ordre d'alerte entraînant l'extinction des lumières, tout éclairage extérieur et intérieur sera supprimé par coupure du courant aux usines.

Les autorités compétentes sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Le prochain contingent

Le ministère de la Défense nationale et de la Guerre communique :

Le prochain contingent sera appelé sous les drapeaux les 27, 28 et 29 novembre 1939. Ce contingent comprendra les hommes aptes au service armé et auxiliaires, rentrant dans les catégories suivantes :

1° Jeunes gens nés entre le 1er décembre 1918 et le 20 juin 1919.

2° Ajournés des classes précédentes déclarés aptes au service armé par les conseils de révision de 1939.

3° Jeunes gens qui, devenus Français par application des articles 12 et 13 de la loi sur le recrutement de l'armée, ont été recensés et examinés par les conseils de révision avec la classe 1939 et sont astreints au service actif.

4° Omis des classes antérieures à la classe 1939, recensés et examinés par les conseils de révision avec cette classe.

5° Jeunes gens qui, réformés temporairement, ont été reconnus aptes, sur leur demande, au service armé ou auxiliaire par une commission de réforme, trois mois au moins après avoir été réformés temporairement.

Seront également appelés sous les drapeaux avec le prochain contingent les exemptés et réformés qui, appartenant aux classes 1933 à 1937, ont été récemment examinés par des commissions de réforme et reconnus aptes au service armé ou auxiliaire. Toutefois, les pères de quatre ou cinq enfants ne seront pas appelés pour le moment. Il en sera de même des pères de trois enfants qui ont été réformés après avoir satisfait à leurs obligations d'activité et de disponibilité.

L'appel sous les drapeaux de la 2e fraction de la classe 1939 (jeunes gens nés entre le 1er juillet 1919 et le 31 décembre 1919) aura probablement lieu au printemps 1940.

Pour faciliter et accélérer la correspondance avec les soldats aux armées,

procurez-vous au Bureau du « Journal du Lot »

ou M. KOLB, dépositaire, bd Gambetta

les CARTES POSTALES F.M. SPECIALES

Cours de sténographie et de dactylographie

Mme HARANG-NOUYRIT, licenciée en droit, sténographe judiciaire, agréée près le Tribunal civil de la Seine, résidant à Cahors pendant les hostilités, donne, 11, boulevard Gambetta, des cours et leçons particulières de sténographie et de dactylographie.

PALAIS DES FETES

Mercredi 22, samedi 25, dimanche 26 novembre, en soirée à 20 h. 45, dimanche, matinée à 15 heures,

Renée Saint-Cyr, Meg Lemonnier, René Lefèvre, Tramel dans

TROIS... SIX... NEUF..,

d'après le grand succès de Michel Duran. Ce film français rappelle, par sa réussite totale, les meilleures comédies américaines, tout en gardant intégralement son caractère français fait d'esprit et de blague tendre.

En complément : *La Fugitive. Actualités* mondiales de la semaine.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Timothée Delon, ancien gendarme, décédé à l'âge de 80 ans.

Ses obsèques ont été célébrées vendredi au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à ses deux filles, à M. Garrigues, facteur-receveur des P.T.T. en retraite, à la famille, nos sincères condoléances.

Castelnau-Montratier

Foire du 14 novembre. — Le mauvais temps et les difficultés du moment ont diminué l'importance de notre foire du 14 novembre. Le marché aux veaux était fort bien approvisionné, cours en hausse, 7 à 8 fr. le kilo, poids vif, les veaux de choix ont atteint le prix de 9 fr. Beaucoup de volailles. Nombreux étalagistes, transactions peu actives.

Voici les cours pratiqués :

Animaux pour la boucherie : Veaux, 7 à 8 fr. ; moutons, 5 à 6 fr. ; agneaux, 7 à 8 fr. ; porcs gras, 8 à 9 fr., le tout le kilo.

Marché à la volaille : poulets, 12 à 14 fr. ; poules 9 à 11 fr. ; canards, 10 à 12 fr. ; dindes, 11 à 12 fr. ; pintades, 12 à 14 fr., le tout le kilo.

Canetons mulards, 50 à 65 fr. la paire ; oies pour engraisser, 120 à 140 fr. la paire ; pigeons, suivant grosseur, 6 à 14 fr. la paire.

Œufs, 10 fr. la douzaine.

Lapins communs, 6 fr. 50 le kilo.

Maïs, 155 à 165 fr. ; avoine, 90 à 110 fr. ; pommes de terre, 100 à 125 fr., le tout les 100 kilos.

Fruits : chasselas, 60 à 225 fr. les 100 kilos ; prunes d'ente sèches, 50 à 190 fr. les 50 kilos ; citrons, 0,75 à 1 fr. 25 pièce; bananes, 0,60 à 0 fr. 75 pièce.

Jardinage : choux-fleurs, 3 à 4 fr. 50 pièce ; choux pommés, 1 à 2 fr. pièce ; salade, 0 fr. 60 la pièce ; salsifis, 3 fr. 50 la botte ; radis roses : 0 fr. 50 le paquet ; aulx, 4 fr. le four. Plants de choux, de salade, d'oignons, 5 francs le cent.

Une bronchite aiguë

Négliger un rhume est souvent dangereux, car l'infection peut envahir l'appareil pulmonaire. Dans ce cas, la guérison est lente et difficile et les complications les plus dangereuses sont à redouter. Quelques cuillerées de Pulmoll prises à temps peuvent enrayer un rhume traité à son début. Dans tous les cas, le Pulmoll apportera un soulagement immédiat. Les malades atteints de mal de gorge, laryngite, grippe, rhume, bronchite, se trouveront bien de l'emloi du Pulmoll qui se trouve dans Ttes Phies au prix de 13 fr. 50 et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Juges : MM. Delrieu, président ; Carrayrou et Longpuech, Ministère public ; M. Gouyon, Greffier ; M. Fournols, Adjoint ; M. Plé, Huissier-audiencier ; M. Vermande.

Jugement. — M. Rigal, de Hauteval, près Figeac, prévenu de blessures involontaires sur la personne de M. l'abbé Delpuech, de Versailles, consécutives d'un accident d'automobile survenu le 17 août dernier, près de Leyme, est condamné à 5 jours avec sursis et un franc d'amende ; la partie civile obtient une provision de 2.500 francs. Commission rogatoire est déférée au tribunal de Versailles, à l'effet de désigner un expert pour déterminer le quantum du dommage. Le prévenu n'était pas assuré. M. l'abbé Delpuech avait été défendu par M. Faugère, l'éminent avocat du barreau du Lot.

Blessures involontaires. — Accident de route survenu le 11 mai dernier sur la route de Cahors à Figeac, près de Brengues. Le prévenu, Floret Louis, 46 ans, de St-Amandès-en-Cantal, revient de Cahors en direction de Figeac-Aurillac par la vallée du Célé.

M. Capval, cantonnier-chef, vient par la route de Gréal, prend son virage au croisement, en direction gauche vers Brengues. Il est renversé et se relève sans trop de casse. Longs débats pour déterminer les responsabilités respectives.

M. Tassart, du barreau de Cahors, défenseur du prévenu, dit qu'il s'agit d'une affaire sans conséquences, presque mesquine, qui relèverait à peine du juge de paix. Pour lui la faute de son client est douteuse, incertaine, le dommage insignifiant. La victime n'a pas pris correctement son virage. Il demande la relaxe. Pas de témoins mais constat de gendarmerie sur des traces. Le tribunal condamne Floret au minimum, soit 16 francs d'amende.

Violences. — Prévenu, Guibert Léon, de Lentillac-St-Blaise. « Il vous valait mieux aller labourer votre champ que de venir ici », lui dit-on à titre d'encouragement. Scènes de voisinage survenues le 23 septembre, plainte adressée à la gendarmerie par téléphone. Il y a eu des coups et du sang, reconnus d'ailleurs, mais des antécédents et des réalités concrètes, on ne saura pas grand'chose. Le maréchal-des-logis fait la synthèse de ses constatations et sans tendresse pour le prévenu.

On peut retenir de ce long débat que le char de la dame Gratacap, victime et plaignante, obstruait la remise du voisin Guibert. On peut retenir encore que le témoin ne dit de ce qu'il sait que ce qu'il veut dire. Le fait patent, c'est que la dame a reçu sur la tête un coup de bâton qui l'a mise en sang et qu'elle a crié : « Au secours, m'o tuado ! » Le prévenu affirme avoir été menacé d'une fourche dangereuse et cette fourche, à peine élucidée, paraît être la clé de voûte de ce malheureux édifice. Sur les conseils de la gendarmerie, affirme-t-on, le prévenu a exprimé des regrets. La fiche de renseignements ne lui serait pas favorable. Déballage de paroles, de querelles, de mauvais voisinage.

M. de Puységur, défenseur, établit le cours des années de mésintelligence entre les deux ménages. On sait bien que ce sont toujours les mêmes histoires terminées un jour par des coups et la correctionnelle. La plaignante a son mari mobilisé et le prévenu ses deux fils. Vu les circonstances de la cause, les antécédents et le reste, Guibert s'en tire moyennant 50 francs d'amende.

Blessures involontaires. — Le 9 septembre, sur la route de Bretenoux à St-Céré, commune de Saint-Laurent-les-Tours, Calviac Auguste, 39 ans, père de huit enfants, met péniblement en marche sa vieille guimbarde, débouche sur la route, aperçoit des cyclistes et bloque pour les laisser passer. M. Chéron, voyageur de commerce, habitant Glanes passe en moto et vient se jeter sur le véhicule arrêté. Le tribunal rend hommage à la modération du plaignant et du prévenu, mais ce dernier n'est pas assuré, et le procureur signale trois prévenus, non assurés, en deux audiences. Calviac explique qu'il était assuré pour sa première voiture, qu'il a laissé « tomber » l'assurance quand il a remplacé son véhicule par un âne, puis par un cheval, et que la nouvelle police était en rédaction quand est survenu l'accident.

M. Faugère tire parti du fait et des circonstances. Il affirme que le plaignant voyant un véhicule arrêté ne manquait pas de visibilité et devait ralentir ou s'arrêter. Il ajoute que son client s'est arrêté pour laisser passer les cyclistes, que pouvait-il faire de plus pour le motocycliste ? Celui-ci avait la priorité, mais elle ne doit pas jouer devant un obstacle inerte. Je ne vois pas trace de délit, le plaignant a manqué de vigilance. Le tribunal condamne Calviac à 25 francs d'amende.

Voies de fait. — Affaire lamentable en tous points. Salgues, de Saint-Chels, est accusé de voies de fait sur sa jeune épouse qui se trouve en instance de divorce. Les voies de fait ne seront pas prouvées, mais quel débattage familial du genre le plus déplorable : Si l'on en croit le prévenu et son certificat médical, c'est lui qui a été frappé.

Il a été question d'un revolver acheté par l'épouse et de menaces en présence des enfants. Ce sont bien deux enfants de 10 et 11 ans qui sont le plus à plaindre. Le prévenu n'est d'ailleurs plus chez lui, depuis assez longtemps, c'est, paraît-il, son père qui y gouverne.

Le tribunal est resté dans une perplexité certaine. Il a mis l'affaire en délibéré. Le jugement devant être rendu à la prochaine audience du 28 novembre.

A la justice de paix. — Notre sympathique compatriote, M. Couybes, juge de paix honoraire, est rappelé à l'activité, et délégué pour la durée de la guerre dans les fonctions de juge de paix pour les cantons de Cajarc et de Limogne.

Durant de longues années M. Couybes a exercé ses fonctions à Figeac même.

Les œuvres de guerre. — Le Comité des œuvres de guerre, répondant aux appels de son dévoué président, M. Faugère, a mis au point et coordonné sous son active direction ses divers organismes qui sont prêts à fonctionner dans les meilleures conditions, quelque éventualité qui se présente.

La population de Figeac témoigne sa reconnaissance à ces bons ouvriers en donnant largement (en espèces ou en nature) pour alimenter ces œuvres d'entr'aide fraternelle.

Un escroc d'envergure vient d'opérer à Figeac. — Jacques Sacher a 24 ans ; il ira loin, si on ne l'arrête. Il est né en Loir-et-Cher, dans un château, qu'il dit, et il est fiancé à une princesse égyptienne, qu'il dit encore. Un vieux manoir et de l'exotisme, cela fait très bien dans le tableau. Avec cela, de la jeunesse, du plastique, une éloquence persuasive et de hautes relations qui ouvrent toutes les portes, y compris celle de la défense nationale.

Arrivé à Figeac avec sa mère, Sacher se fait porter à la mairie en taxi pour se faire indiquer l'adresse de l'appartement retenu par correspondance. C'est inouï, mais cela fait jeune grand seigneur. Bien entendu, le grand seigneur paya sa petite course, de 800 mètres.

Le surlendemain Sacher avise le même taxi et se fait porter dans un hôtel confortable. Toujours en taxi, il revient à la poste chercher sa correspondance.

L'escroc — car c'en est un et de toute première — passe un marché pour faire remorquer sa voiture, en panne, de la zone des armées, à la zone de Figeac ! Par la même occasion, il se dit avocat-conseil de Paris, et se fait verser une forte somme pour régler un sinistre en suspens.

A Paris, l'escroc est promené de porte en porte par son transporteur, devenu son créancier. On voit des barons et des comtes, on parle d'un institut de beauté qui rapporte gros, et l'on va monter en Quercy une affaire mirobolante. Bien entendu, tous ces frais déjà courus seront payés sur les affaires en cours.

On revient à Figeac. Pour l'affaire des bois, il faut courir dans la brousse, Sacher réussit à se faire avancer une somme pour acheter des bottes plus résistantes que des bottines vernies. Entre temps, et toujours en voiture, on fait des promenades, on va chez son dentiste. Quand les rues sont sales les escrocs distingués ne vont pas à pied.

Sacher, qui a plusieurs cordes à son arc, qui promet des places de régisseur de son château, se charge, moyennant des sommes variables, selon la tête du client, de ramener en arrière les mobilisés du front ! Pour des raisons particulières plainte n'a pas été portée pour ce genre de délit.

Bien entendu Sacher se vante de très hautes relations. Les relations, c'est énorme dans la vie, même auprès des gogos.

Dès que l'escroc a eu vent de la plainte déposée par une de ses victimes, il s'est empressé de détaler avec sa mère, notoirement sa complice. Il est avéré, en effet, que le fils a ruiné la mère et « bouffé » le château paternel.

Sacher aurait quitté subrepticement Figeac, le 11 novembre. Certains, qui l'auraient connu, disent que c'est un malade atteint de la folie des grandeurs. L'affaire suit son cours : elle pourrait ménager d'autres surprises. Quelle naïveté, tout de même, qu'un pareil chevalier d'industrie puisse persuader les simples, qu'il est capable de démobiliser vers l'arrière des gens dirigés vers l'avant ! Il est vrai que quand on vient de Paris et que l'on parle bien, quand on a surtout, de si hautes relations... on en impose aux naïfs de Figeac !

Biars-sur-Cère

Naissances. — Nous apprenons la naissance d'une fillette chez les époux Richon, au bourg de Biars, et d'un gros garçon chez nos compatriotes, Mme et M. Durieu, ingénieur des ponts et chaussées à Bône.

Nos compliments aux papas et nos meilleurs vœux de bonne santé aux mamans et aux bébés.

Marcilhac du Lot

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le décès presque subit de Mme Mélanie Bru, décédée à l'âge de 65 ans.

Nous adressons à M. Bru, conseiller municipal de Marcilhac, à sa fille, Mme Crabrignac, directrice d'école primaire supérieure, nos bien sincères condoléances.

St-Céré

Acte de probité. — Les jeunes Jacques Taurand et Jacques Gimeno, se rendant à l'école, ont trouvé sur la voie publique une somme de 300 francs en billes de 50 francs qu'ils se sont empressés de porter à la mairie où elle a été réclamée par son propriétaire.

Les deux jeunes enfants ont été vivement félicités et remerciés.

Espédaillac

Journée franco-britannique. — La vente des insignes en faveur de nos poilus a rapporté la somme de 90 francs.

Au monument aux morts. — Dimanche dernier, en présence de la municipalité et d'une nombreuse assistance, les enfants des écoles ont déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts de la guerre.

Culture du tabac. — La déclaration de planter du tabac en 1940 aura lieu dans les communes suivantes aux heures ci-après :

Durbans, le 29 novembre, de 9 à 11 heures ; Espédaillac, le 29, de 13 à 16 h. ; Quissac, le 30, de 13 à 16 heures.

Mauvais temps pour le rhumatisme...

Les changements de temps sont l'occasion d'un redoublement de douleurs pour les rhumatisants. Que tous ceux qui souffrent fassent usage du nouveau médicament Gandol ; leurs douleurs se calmeront, ils retrouveront l'emploi normal de leurs membres et s'ils ont la volonté de suivre un traitement rationnel au Gandol, ils éviteront de douloureuses complications, car le Gandol agit spécialement en arrêtant la dangereuse formation de l'acide urique. Une boîte de Gandol, en cachets, pour dix jours de traitement coûte 14 fr. 60, Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Peyrilles

Service de la S.T.A.P.O. — Nous apprenons que le service de la ligne de la S.T.A.P.O. qui assure la correspondance et le transport de Cahors à St-Germain-du-Bel-Air va être repris incessamment.

Ce service, interrompu depuis le 2 septembre, dessert les communes de Cahors, Boissières, St-Denis, Gigouzac, Montamel, Uzech, Peyrilles, Concorès, St-Germain.

Bibliographie

COMMENT...

Comment M. Paul Reynaud a défendu notre trésor de guerre ; comment est organisée la guerre du blocus ; comment on conserve le sang humain pour nos blessés ; comment nous sommes outillés en machines de guerre... Tels sont les principaux et remarquables articles documentaires que publient, ce mois de novembre, les *Lectures pour Tous-Je sais Tout* réunis, sans compter les œuvres d'imagination passionnantes, roman, nouvelles, théâtre, etc...

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 20 NOVEMBRE AU SOIR

Activité réduite sur le front. Quelques patrouilles et quelques tirs d'artillerie.

Ça des soldats ?

De Copenhague : Le récit d'une singulière « partie de chasse » organisée par les officiers de la garnison allemande de Inowroclaw, en Pologne occidentale, est parvenu tout récemment au correspondant de la Transcontinental Press :

« Le 21 octobre dernier, un groupe d'officiers, après avoir arrosé un civet de lièvre d'une bonne quantité de boisson dans un restaurant de cette ville, décidèrent de terminer leur soirée par une partie de chasse. Ils se rendirent alors à la prison de la ville et y assassinèrent à coups de revolver les soixante-quinze Polonais qui y étaient enfermés par les autorités d'occupation.

« Au « tableau de chasse » se sont trouvés, entre autres, le maire de la ville, M. Jankowski ; le maire adjoint. M. Ingst, et le comte Pierre Oninski, personnalité bien connue. »

Les événements de Prague

De Paris : La déclaration de M. Hacha à la population tchèque caractérise la situation réelle en Bohême-Moravie. Elle constitue une reconnaissance officielle des événements qui ont agité le pays depuis l'anniversaire de la fondation de l'Etat tchécoslovaque, le 28 octobre, dont la répression a pris la forme d'une véritable terreur.

Cette déclaration montre, en outre, que les autorités allemandes considèrent même cette terreur comme incapable de rétablir l'ordre et qu'elles doivent faire appel au président d'Etat pour qu'il use de son autorité.

Les arguments employés dans la déclaration sont que la Bohême-Moravie fait partie de « l'espace de vie » du Reich et que, bon gré, mal gré, les Tchèques doivent accepter les conséquences de cet état de fait.

Enfin, une certaine menace plane sur cet appel : celui d'une transformation du statut actuel en un régime plus germanisé encore où les Tchèques en particulier seraient incorporés dans l'armée allemande.

Sentiment d'horreur au Danemark

De Londres : On mande de Copenhague à l'Agence Reuter :

Tous les journaux danois publient en première page la nouvelle du désastre du « Simon-Bolivar ». Ils s'abstiennent, toutefois, de tout commentaire.

Les nombreuses personnes avec lesquelles le correspondant de l'Agence Reuter s'est entretenu de la question lui ont fait part de toute l'horreur que leur cause le désastre qu'elles qualifient de « terrible chose ».

La seule réponse qu'ait fait l'Allemagne est contenue dans une information publiée par le « Berlingske Tidende », rapportant que les Allemands ont dressé une nouvelle liste de cinquante-huit paquebots anglais et de trois paquebots français qu'ils prétendent être armés pour combattre les sous-marins allemands et qu'ils couleront à vue.

La coordination des forces aériennes franco-anglaises

De Londres : Le rédacteur aéronautique du « Times » écrit :

« Depuis avant l'ouverture des hostilités, il y a eu des discussions périodiques sur la possibilité de centraliser le commandement des forces aériennes alliées. Il y a environ une quinzaine, le bruit circulait dans les milieux de la Royal Air Force en France qu'une mesure en ce sens allait être prise incessamment.

« En fait, cependant, aucune décision relative à l'établissement d'un commandement centralisé quel qu'il soit n'a été prise. Les aviations militaires alliées opèrent dans des conditions qui rendent difficile le problème d'un commandement centralisé.

« Cependant, en théorie, il n'est pas impossible de grouper les aviations opérant depuis la Grande-Bretagne et celles opérant depuis les bases en France. Dans la pratique des objections se présentent. Un degré élevé de coordination entre les aviations militaires est déjà acquis. »

Des alertes en France

Des alertes aériennes ont été données dimanche dans plusieurs régions et notamment dans le Centre, dans le Sud-Est et dans l'Ouest du pays.

Une alerte aérienne a été donnée lundi soir dans le Nord-Ouest de la France, de 19 h. 05 à 19 h. 42.

Un avion allemand qui survolait la Hollande est abattu

De La Haye : Le service gouvernemental de presse communique :

Ce matin, un avion militaire allemand a survolé Roermond (Limbourg hollandais). Des avions de patrouille néerlandais ont ouvert le feu contre lui et l'avion allemand s'est écrasé au sol. Le pilote a été tué.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

On demande à louer appartement VIDE, de quatre pièces au moins, avec eau, gaz et électricité. Faire offres à la Pharmacie Garnal, 97, bd Gambetta.

■

Terrains maraîchers à louer. 16, rue Fondue-Haute, Cahors.

Imp. Coueslant (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 54

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

« Ce n'est pas possible ! prononça-t-elle à haute voix. Non, je ne puis y croire... »

Pourtant, le texte officiel était là, sous ses yeux. Elle se força à le relire, en scandant les mots, pour bien se convaincre qu'elle n'était pas la proie d'un simple cauchemar :

Société des Grands Hôtels
Paris

« Madame,

« Nous avons le pénible devoir de vous informer que M. Régis de Bassières, votre mari, descendu, il y a trois jours, au Grand Hôtel des Alpes, à Briançon, vient d'être victime d'un grave accident.

« Parti hier matin en compagnie d'un guide bien connu dans la région, il n'était pas rentré hier soir à l'hôtel, alors qu'il avait déclaré vouloir faire seulement dans la montagne « une excursion de quelques heures ».

« D'autre part, une caravane, rentrée vers vingt-deux heures, déclarait avoir aperçu, à la tombée de la nuit, au-delà du mont Genèvre, à quelques kilomètres de Briançon, et au fond d'un ravin, le corps d'un homme auquel l'heure avancée ne permit pas de porter un secours immédiat.

« Des membres du Club Alpin et les guides locaux alertés se mirent en route aussitôt. Ce matin, au petit jour, ils parvenaient à retirer du ravin le cadavre du guide parti en compagnie de M. de Bassières duquel, par contre, on ne trouvait aucune trace.

« Une planche rompue, qui formait pont au-dessus de l'abîme, ne laisse aucun doute sur la nature de l'accident. L'escarpement des parois du gouffre, la profondeur de celui-ci, les broussailles épaisses et la neige qui l'encombrent, expliquent la difficulté des recherches.

« Quoi qu'il en soit, ces dernières continuent, poussées avec la plus grande activité par les guides attachés à notre établissement de Briançon, secondés eux-mêmes avec beaucoup de zèle par la police locale et des troupes alpines qui rivalisent d'ardeur dans cette entreprise de sauvetage.

« Nous vous tiendrons au courant, Madame, heure par heure, autant que possible, de la marche de ces opérations. Mais si, dans un désir bien compréhensible et une impatience bien légitime, vous préfériez la suivre par vous-même, nous vous informons que nous tenons en permanence à votre disposition le plus confortable des avions de notre société, conduit par un excellent pilote, pour vous mener, le plus rapidement possible, à Briançon, centre des recherches en cours. »

. . . . . .

Suivaient toutes les civilités obligées, qui revêtent un caractère si étrangement ironique, lorsqu'elles trouvent place dans des messages porteurs de fâcheuses nouvelles.

. . . . . .

Et voilà bien le drame, le drame affreux parce qu'il est double !...

Physique et matériel, d'abord... Il y a quelque part, là-bas, très loin, tout en haut, dans une crevasse traîtresse de l'Alpe homicide, un moribond qui achève son agonie, ou, peut-être, un simple cadavre, recroquevillé au fond d'un trou sous une couche de neige glacée. Et ce débris d'humanité, c'est le beau, le brillant Régis de Bassières, le mari de Josiane.

Drame moral aussi, pour la malheureuse ! Ah ! comme un simple mouvement d'humeur, très excusable en apparence, peut se transformer par la suite en un cuisant remords !

Régis était parti, brusquement, quatre jours plus tôt, au lendemain d'une discussion parfaitement injustifiée et désagréable, qui avait laissé à Josiane la pire impression d'amertume.

Aussi, quand, le matin suivant, il avait brièvement prévenu qu'il s'absentait pour quelques jours, sans dire où il allait, ni quand, au juste, il reviendrait, la jeune femme, outrée de ces façons insolemment autoritaires, avait pensé : « Bon voyage ! » dans le sens de : « Bon débarras ! »...

A ce moment-là, elle se révoltait sous le faix trop pesant d'une existence devenue impossible.

Mais, maintenant, elle se repentait de sa pensée égoïste, de cette impulsion méchante, de cette sorte de malédiction irraisonnée qu'elle avait jetée sur le partant.

Elle se disait, le cœur horriblement serré :

« S'il lui est arrivé malheur, c'est peut-être moi qui en suis cause... »

Cette responsabilité possible la terrifiait...

« S'il était mort, je ne pourrais jamais oublier dans quelles conditions nous nous sommes quittés... »

Et puis, presque peureusement, elle ajoutait :

« C'est mon mari, pourtant... »

Jamais, sans doute, elle ne s'était si clairement rendu compte que Régis était son mari... pourtant !

Elle n'y eût guère songé, certes, si elle l'eût su, loin d'elle, en bonne santé, à l'abri de tout danger, ne s'occupant que de ses affaires ou de ses plaisirs... Mais il était peut-être mort, ou sur le point de mourir. Alors, elle se rappelait qu'on l'avait unie à lui, devant Dieu et devant les hommes. Toutes ses rancunes tombaient ; tous ses griefs s'évanouissaient ; tous les mauvais souvenirs s'effaçaient. Il ne restait plus que la solidarité, jusqu'alors insoupçonnée, qui doit lier deux époux normalement et librement associés pour la vie...

Et un autre sentiment encore, quelque chose de plus nouveau, de plus grave et de plus profond :

L'ébranlement émotionnel qu'elle venait de subir lui révélait soudain les recoins les plus secrets de son âme.

Oh ! comme l'on peut s'ignorer soi-même, et complètement, et longtemps.

Voilà que, maintenant, Josiane découvrait — avec joie ou avec douleur ? — que, dans le fond, tout au fond de son cœur mystérieux à force de pudeur, indéchiffrable à force de timidité, elle avait aimé, elle aimait encore ce compagnon si froid, si distant, si hostile...

Oui, elle l'avait aimé sans le savoir, alors qu'il la meurtrissait journellement de sa méfiance et de ses dédains.

Elle le revoyait tel qu'il était, avant que ce mariage forcé ne l'eût renfrogné, hérissé, rendu insupportable. Comme alors il était beau, aimable, courtois, chevaleresque ! Que de charmes il avait, d'esprit, de séductions de toutes sortes !

A cette évocation d'un passé encore si récent, les yeux de Josiane s'emplissaient de larmes.

« Hélas ! soupira-t-elle. Je l'admirais, j'étais toute prête à l'aimer, à tout tenter pour le rendre heureux... S'il avait consenti seulement à faire, comme moi, un léger effort, à accepter loyalement les circonstances, à agréer les avances que je lui faisais de grand cœur. »

Mais à quoi bon récriminer ? Elle ne songeait, certes, plus à adresser des reproches à l'absent. Elle se demandait en frissonnant, avec angoisse, avec effroi :

« Dans quel état va-t-on le retrouver ? »

Elle se représentait, avec une horreur inexprimable, le beau visage défiguré, sanglant, tuméfié, méconnaissable, et ce corps d'athlète, pantelant, défoncé, broyé, déchiqueté... Et elle en éprouva une telle souffrance qu'elle fondit en larmes et tordit ses mains jointes en suppliant Dieu de lui épargner ce deuil dont elle ne pourrait jamais se consoler.

« C'est mon mari, Seigneur... C'est mon mari !... »

Moins de deux heures plus tard, une automobile la déposait à l'aérodrome du Bourget.

(*à suivre*).